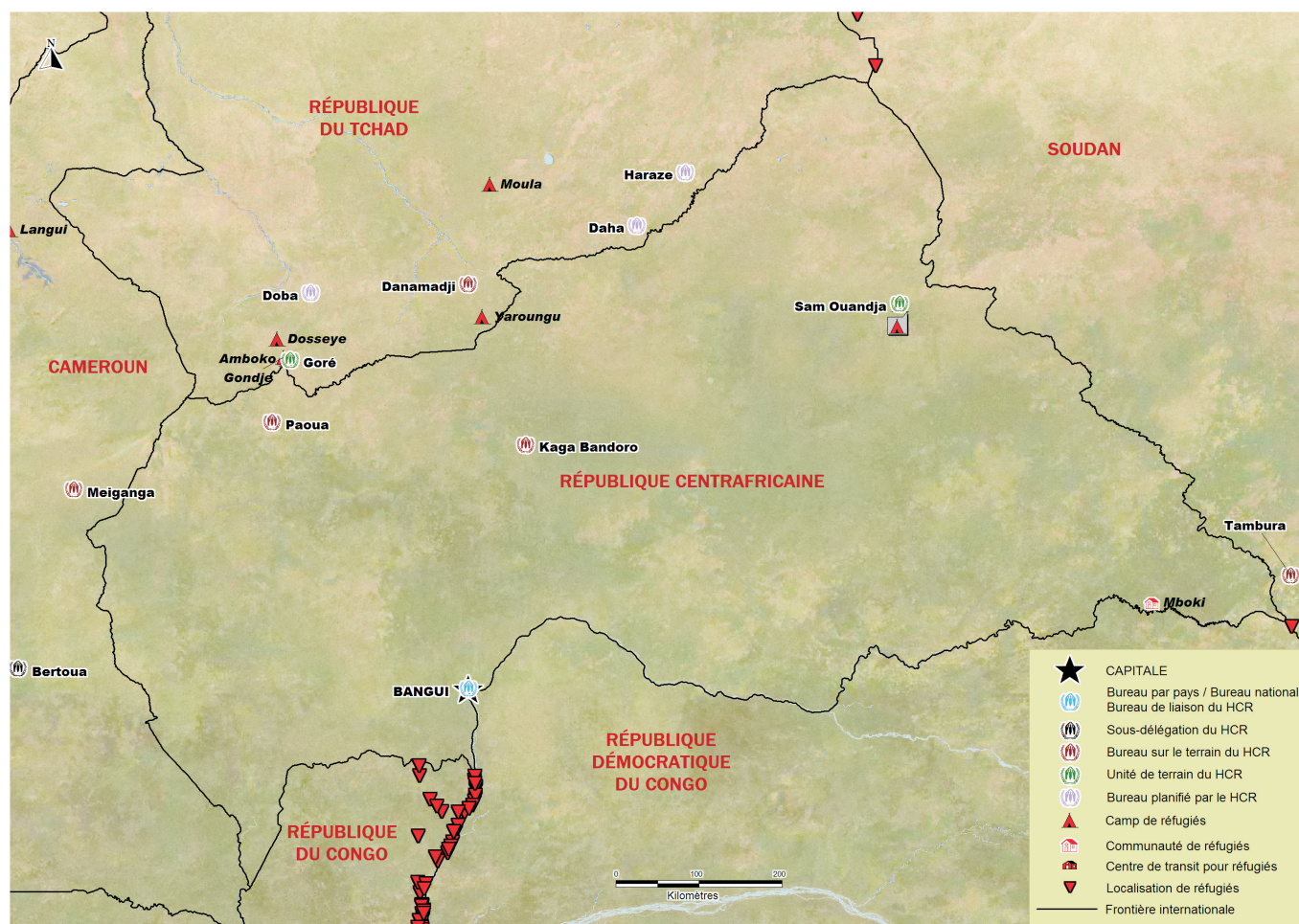


RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



Environnement opérationnel

Contexte

À la suite de la conclusion en juin 2008 d'un accord de paix global entre trois groupes rebelles et le Gouvernement, la situation politique en République centrafricaine (RCA) a été dominée par des efforts visant à encourager la réconciliation nationale. La Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) a été déployée au nord-est du pays et chargée d'assurer, au titre de son mandat, la protection des populations réfugiées et déplacées. Les trois groupes principaux qui relèvent de la compétence du HCR sont les déplacés internes dans le nord et dans le Haut-Mbomou, les réfugiés soudanais à Sam Ouandja et les réfugiés vivant en milieu urbain ainsi que dans le Haut-Mbomou.

Sur le plan de la protection, la situation est précaire dans le nord-est du pays, notamment en raison d'incursions en provenance du Soudan et du Tchad. Les conflits ethniques et les activités des rebelles compromettent l'exécution des activités d'aide humanitaire. La région, isolée, est inaccessible à la saison des pluies, ce qui rend le suivi de la protection depuis Bangui extrêmement difficile.

Ayant rapatrié la plupart des réfugiés originaires de RDC et du Sud-Soudan, le HCR prône l'intégration sur place des quelques réfugiés restants, en tenant compte de l'extrême pauvreté de la population locale.

Bien que la sécurité se soit améliorée dans certaines régions depuis la conclusion de l'accord de paix, les provinces septentrionales et la province du Haut-Mbomou sont toujours sujettes à l'insécurité, plus ou moins forte, et à de nouveaux déplacements de population. En particulier, des combats entre les forces gouvernementales et des groupes rebelles à Bamingui-Bamgoran et des attaques lancées par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), en provenance de l'Ouganda, ont causé de nouveaux déplacements. Ces problèmes ont jusqu'à présent contraint plus de 16 000 personnes à s'enfuir au Tchad et produit un nombre analogue de déplacés internes. Enfin, il n'y a quasiment pas de services sociaux publics au nord du pays et l'État n'y assure pas la sécurité.

Besoins

Compte tenu de la situation économique désastreuse de la RCA, les efforts déployés par le HCR pour encourager l'autosuffisance des personnes qui relèvent de sa compétence n'ont pas été très fructueux. La plupart des réfugiés sont toujours dépendants de l'assistance. Les données chiffrées et les informations relatives aux réfugiés restent insuffisantes.

La procédure de détermination du statut de réfugié a été interrompue car la Commission nationale pour les réfugiés (CNR) ne parvient pas à se réunir pour examiner les demandes d'asile. Plus

d'un millier de demandes en souffrance se sont ainsi accumulées. Aucun document d'identité n'est de ce fait délivré aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, qui risquent donc d'être harcelés et arrêtés.

Les déplacés internes sont toujours confrontés à de graves violations de leurs droits fondamentaux. Le HCR a remarqué que la connaissance des lois et des directives applicables s'était globalement améliorée, grâce aux séances de formation organisées à l'intention de diverses forces armées ; cependant, il sera nécessaire de mener d'autres activités de formation. Les possibilités de trouver un emploi et de parvenir à l'autosuffisance sont quasiment nulles pour les déplacés internes, qui n'ont pas accès à des terres agricoles ni à d'autres opportunités.

Bien que de nombreux déplacés internes aient regagné leur village, l'insécurité, le manque de logements et de services essentiels persistent. L'insuffisance des infrastructures dans les zones qui accueillent des déplacés a engendré des tensions, en particulier en milieu urbain.

N'ayant aucune possibilité de suivre des études ou de trouver un emploi, bon nombre de jeunes filles ont commencé à se prostituer. Des violences sexuelles et sexistes sont commises dans la plupart des zones où vivent les déplacés internes mais il est difficile de se faire une idée de l'ampleur du problème.

Une évaluation réalisée avec le concours des réfugiés indique que ceux-ci ont besoin d'activités génératrices de revenus, notamment agricoles. À cause des combats, la plupart des fermiers pratiquent une agriculture de subsistance. Par ailleurs, les gardiens de troupeaux se sont enfuis au Cameroun en emmenant leurs bêtes. Cette situation a entraîné une pénurie de denrées alimentaires de base et a causé une grave malnutrition. Les quelques points d'eau existants ont été endommagés par une utilisation intensive.

Bon nombre de villages ont été réduits en cendres, ce qui a créé des besoins aigus dans le secteur des abris. La quantité d'articles non alimentaires distribuée par le HCR et

d'autres acteurs humanitaires est insuffisante pour répondre aux immenses besoins des populations touchées. L'accès aux soins médicaux, très limité en général, l'est encore plus pour les déplacés. Le système éducatif a également été affaibli car les professeurs qualifiés qui acceptent de travailler dans ces zones sont très rares.

Objectifs principaux

Procédures de protection équitables

- En collaboration avec les autorités, assurer un traitement rapide des demandes d'asile et distribuer les papiers nécessaires aux réfugiés afin de réduire les risques de harcèlement et d'arrestation.
- Renforcer la présence du HCR à Sam Ouandja et encourager l'établissement d'une présence permanente de la CNR afin de traiter rapidement les problèmes de protection et de suivre l'assistance.

Protection contre la violence et l'exploitation

- En partenariat avec d'autres institutions des Nations Unies et organisations humanitaires, encourager le Gouvernement à renforcer la présence des autorités civiles dans les régions septentrionales du pays, où la violence et les atteintes aux droits de l'homme sont à l'origine des déplacements de population.
- Appliquer des mesures énergiques de prévention et d'intervention afin de contrer la violence sexiste et les accusations de sorcellerie.

Besoins élémentaires et services essentiels

- Offrir une assistance adéquate aux réfugiés accueillis dans les camps de Sam Ouandja.
- Veiller à ce qu'une protection internationale et une aide adéquates soient offertes aux Congolais qui se sont récemment réfugiés dans le Haut-Mbomou pour échapper aux attaques de la LRA.
- Dans le cadre de l'approche modulaire, coordonner les activités concernant la

Cibles prioritaires en 2010

- Au moins trois sessions d'éligibilité sont organisées, l'arriéré de demandes d'asile est liquidé et des papiers sont remis aux réfugiés, ce qui entraîne une réduction de 60 pour cent dans le nombre d'arrestations.
- Une centaine de ménages réfugiés en milieu urbain bénéficient directement d'une aide au financement de microprojets, ce qui réduit leur dépendance à l'égard de l'assistance du HCR.
- Les dossiers d'environ 500 réfugiés sont soumis en vue d'un examen aux fins de réinstallation.
- La norme de 20 litres d'eau potable par personne et par jour est atteinte dans les camps de réfugiés de Sam Ouandja.
- Le HCR entreprend régulièrement des missions de suivi à Sam Ouandja.
- Sous réserve de l'évolution de la situation dans le Haut-Mbomou et en RDC, des réfugiés et des déplacés internes bénéficient d'une aide pour regagner de leur plein gré leur localité d'origine.

protection, les abris d'urgence et l'aide humanitaire, au profit des nouveaux déplacés internes du Haut-Mbomou.

Autogestion et participation communautaire

- Encourager les activités génératrices de revenus auprès des réfugiés vivant en milieu urbain et dans des zones rurales afin de réduire leur dépendance vis-à-vis de l'aide du HCR.

Solutions durables

- Accélérer l'identification des réfugiés pouvant prétendre à la réinstallation.

Stratégie et activités

Après la clôture des opérations de rapatriement librement consenti au Sud-Soudan et en RDC en 2007, il restait quelque 8 500 réfugiés et demandeurs d'asile de diverses nationalités en RCA. Environ 5 000 d'entre eux résident à Bangui.

Chiffres prévisionnels

| TYPE DE POPULATION | ORIGINE | JAN-10 | | DÉC. 2010 – JANV. 2011 | | DÉC-11 | |
|--------------------|-------------|--------------------|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|--------------------|-------------------------------|
| | | TOTAL DANS LE PAYS | NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR | TOTAL DANS LE PAYS | NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR | TOTAL DANS LE PAYS | NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR |
| Réfugiés | Soudan | 4 800 | 3 600 | 5 000 | 3 600 | 5 000 | 2 800 |
| | RDC | 950 | 180 | 850 | 120 | 750 | 80 |
| | Tchad | 1 750 | 650 | 1 800 | 750 | 1 700 | 500 |
| | Pays divers | 370 | 100 | 350 | 70 | 320 | 50 |
| Demandeurs d'asile | RDC | 700 | 150 | 150 | 20 | 50 | 10 |
| | Pays divers | 260 | 50 | 80 | 10 | 80 | 10 |
| Déplacés internes | | 197 000 | 150 000 | 147 000 | 110 000 | 70 000 | 70 000 |
| TOTAL | | 205 880 | 154 780 | 155 430 | 114 770 | 128 900 | 99 450 |

Présence du HCR en 2010

| | |
|---------------------|----|
| □ Nombre de bureaux | 4 |
| □ Effectifs totaux | 51 |
| International | 5 |
| National | 38 |
| JEA | 1 |
| UNV | 7 |



Des villageois récemment déplacés parlent de leurs besoins les plus pressants au personnel du HCR.

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

ONG :

IMC

Triangle International DRC

Autres :

Commission Nationale pour les Réfugiés

Partenaires opérationnels

Autres :

FNUAP

PAM

PNUD

UNICEF

Le rapatriement librement consenti à titre individuel demeurera possible mais le bureau s'attachera en priorité à accroître les possibilités d'intégration sur place. Le HCR et la CNR encourageront les réfugiés vivant en milieu urbain à développer une plus grande autonomie.

Conformément à la loi nationale sur les réfugiés, le HCR améliorera la protection en partenariat avec la CNR. Le Haut Commissariat appuiera les demandes de titres de séjour permanents et de naturalisation, en particulier au profit des réfugiés congolais demeurés à Molangue, et sensibilisera les autorités aux aspects juridiques de l'intégration sur place.

L'Organisation entend également promouvoir une révision de la loi sur la nationalité afin de faciliter la naturalisation pour motifs humanitaires. En 2010, le HCR poursuivra les activités destinées à renforcer la capacité nationale de traitement des demandes d'asile et à suivre l'accès des demandeurs d'asile aux procédures de détermination de leur statut. Il appuiera l'application de la nouvelle loi nationale sur les réfugiés.

Dans le nord-est du pays, le HCR s'attachera à autonomiser les communautés et à accroître leur participation à la gestion du camp, en accordant une attention particulière aux droits de l'homme et à l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité. Compte tenu de l'emplacement du camp, situé dans une région reculée, et des problèmes de sécurité que cela peut entraîner, le HCR assurera la présence de son personnel à des fins de protection. D'autres interventions mettront l'accent sur l'accès aux soins médicaux, sur l'amélioration de l'alimentation, sur l'enseignement institutionnalisé et sur l'alphabétisation.

Les activités de formation professionnelle seront poursuivies afin de faciliter l'insertion

économique des réfugiés dans les zones urbaines. Le Haut Commissariat soutiendra la création de groupes de femmes et de jeunes. Il s'attachera également à promouvoir les droits des réfugiés auprès des populations touchées, de la population locale et des autorités par des discussions, des formations et des exercices de simulation, toutes ces activités visant à faire en sorte que les personnes déplacées soient mieux acceptées et leurs droits mieux connus.

Le projet relatif au service de santé géré par des réfugiés à Bangui sera réexaminé. Le service fonctionne suivant le principe du cofinancement et du recouvrement des frais mais les résultats intermédiaires ne sont pas encourageants et le HCR s'emploiera à obtenir un meilleur rapport coût/efficacité. L'aide financière prodiguée à certains réfugiés urbains ayant des besoins particuliers sera remplacée par un appui pour des microprojets. La sensibilisation à la prévention du VIH et du sida et l'assistance médicale se poursuivront. Le HCR veillera également à ce que toutes les victimes de violences sexuelles et sexistes bénéficient d'un suivi médical, psychosocial et juridique.

Le HCR augmentera à 500 le nombre de demandes de réinstallation présentées en 2010; cet effort sera destiné aux réfugiés pour lesquels ni le rapatriement librement consenti ni l'intégration sur place ne constituent des solutions viables, ainsi qu'aux personnes ayant des besoins particuliers.

○ Contraintes

La situation politique et sécuritaire reste précaire en RDC, au Sud-Soudan, au Darfour et au Tchad oriental, et toute dégradation pourrait entraîner un afflux de réfugiés en RCA.

La situation politique et militaire actuelle n'est pas de bon augure, en ce qui concerne

l'achèvement satisfaisant du programme gouvernemental de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) en 2010. Les déplacés internes risquent de ce fait de ne pas être en mesure de regagner leurs villages d'origine. En conséquence, le HCR ne prévoit pas de modification sensible du nombre de déplacés internes en 2010.

L'insécurité qui règne au nord met en péril les humanitaires qui travaillent dans le secteur et pourrait empêcher le HCR d'exécuter avec efficacité ses activités. Il se peut que la sécurité continue de poser un problème en 2010 si les recommandations actuelles, relatives à l'instauration d'un dialogue politique inclusif, ne sont pas appliquées rapidement, en particulier en ce qui concerne le processus de DDR et la réforme du secteur de la sécurité.

Organisation et mise en œuvre

Coordination

Compte tenu de la situation sécuritaire instable, le HCR cherchera à impliquer davantage ses partenaires dans le suivi des déplacements de population et des mouvements de retour, ainsi que dans l'assistance aux personnes déplacées ou rentrées dans leur village. Le HCR préside le module de protection et coordonne également les activités en rapport avec les réfugiés et les déplacés internes ; l'UNICEF

coordonne les questions relatives aux femmes et aux enfants, le FNUAP la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, le PNUD les questions en rapport avec l'État de droit et le BONUCA les affaires relatives aux droits de l'homme. Les activités destinées à remédier à la violence sexuelle et sexiste et au problème du VIH-sida seront intégrées dans tous les programmes en 2010 et en 2011, dans le cadre du module de protection. Le HCR poursuivra sa coopération avec les pays donateurs à Bangui, en les informant régulièrement de ses interventions ainsi que des difficultés rencontrées dans l'accomplissement de sa mission, et en sollicitant si nécessaire leur aide.

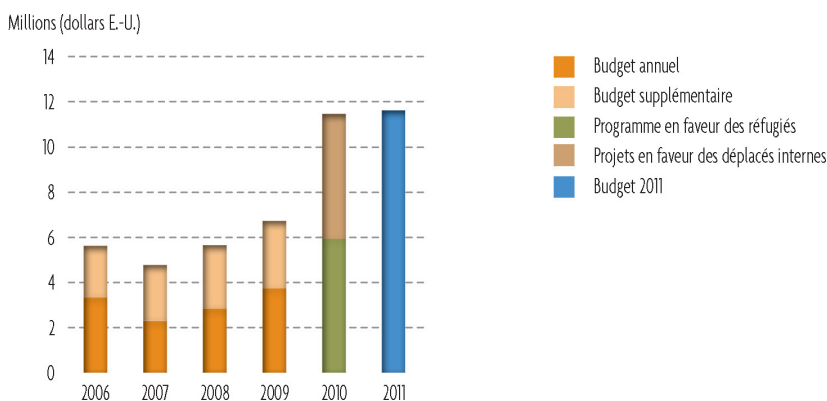
Informations financières

Le budget du HCR pour la République centrafricaine a sensiblement progressé depuis 2007, principalement en raison de l'augmentation du nombre de déplacés internes dans le pays. Au cours des 5 dernières années, le nombre de déplacés internes bénéficiant de l'assistance du HCR s'est accru et devrait s'élever à 105 000 environ en 2010. La hausse observée dans le programme en faveur des réfugiés est semblable à celle du programme pour les déplacés internes et s'explique essentiellement par des efforts pour remédier aux lacunes décelées lors de l'évaluation des besoins globaux.

Conséquences d'un déficit de financement compris entre 20 et 40 pour cent

- Deux sessions d'éligibilité ne pourront être organisées en vue de liquider environ la moitié de l'arriéré de demandes d'asile, et d'obtenir ainsi une réduction de 30 pour cent dans les actes de harcèlement, les persécutions et les arrestations arbitraires ;
- Seuls 60 pour cent des ménages réfugiés bénéficieront d'une aide pour financer des microprojets, de sorte que le nombre de familles dépendant de l'assistance du HCR augmentera ;
- Le volume d'eau potable disponible ne passera pas de 10 à 16 litres par personne et par jour ;
- Le nombre de missions prévues à Sam Ouandja pour assurer le suivi des questions de protection diminuera de 50 pour cent ;
- Le HCR sera contraint de mettre progressivement fin à ses interventions de protection et d'assistance auprès des déplacés internes et des réfugiés congolais (RDC) dans le Haut-Mbomou.

Budget pour la République centrafricaine en 2006 – 2011



Budget 2010 pour la République centrafricaine (dollars E.-U.)

| ENTITÉS ET OBJECTIFS | PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1 | PROJETS EN FAVEUR DES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4 | TOTAL |
|--|--|---|----------------|
| Environnement de protection favorable | | | |
| Cadre administratif national | 0 | 115 903 | 115 903 |
| Politiques en matière de déplacements forcés | 0 | 140 903 | 140 903 |
| Prévention du déplacement | 0 | 160 903 | 160 903 |

| ENTITÉS ET OBJECTIFS | PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1 | PROJETS EN FAVEUR DES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4 | TOTAL |
|---|--|---|-------------------|
| Prévention de l'apatridie | 0 | 64 403 | 64 403 |
| Coopération avec les partenaires | 0 | 95 903 | 95 903 |
| Sous-total | 0 | 578 015 | 578 015 |
| Procédures de protection équitables | | | |
| Enregistrement et établissement de profils | 247 056 | 324 368 | 571 424 |
| Définitions du réfugié et de l'apatride | 87 897 | 0 | 87 897 |
| Détermination de statut juste et efficace | 122 457 | 0 | 122 457 |
| Documents individuels | 169 556 | 0 | 169 556 |
| Sous-total | 626 965 | 324 368 | 951 333 |
| Protection contre la violence et l'exploitation | | | |
| Impact sur les communautés hôtes | 32 172 | 0 | 32 172 |
| Effets du conflit armé | 0 | 100 903 | 100 903 |
| Application de la loi | 151 764 | 150 903 | 302 667 |
| Système de gestion de la sécurité communautaire | 32 172 | 0 | 32 172 |
| Violences fondées sur l'appartenance sexuelle | 149 672 | 190 903 | 340 575 |
| Protection des enfants | 32 172 | 0 | 32 172 |
| Liberté de mouvement | 74 132 | 145 903 | 220 035 |
| Détention non arbitraire | 198 204 | 0 | 198 204 |
| Accès aux solutions juridiques | 0 | 110 903 | 110 903 |
| Sous-total | 670 287 | 699 515 | 1 369 802 |
| Besoins élémentaires et services essentiels | | | |
| Nutrition | 278 566 | 0 | 278 566 |
| Abris et autres infrastructures | 469 066 | 976 919 | 1 445 984 |
| Articles ménagers et d'hygiène de base | 318 077 | 771 919 | 1 089 996 |
| Soins de santé primaire | 20 011 | 0 | 20 011 |
| VIH et sida | 224 369 | 124 630 | 348 999 |
| Éducation | 351 577 | 291 919 | 643 496 |
| Services d'assainissement | 156 066 | 0 | 156 066 |
| Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques | 20 011 | 161 919 | 181 930 |
| Sous-total | 1 837 742 | 2 327 305 | 4 165 047 |
| Autogestion et participation communautaires | | | |
| Évaluation participative et mobilisation communautaire | 198 091 | 152 128 | 350 219 |
| Autogestion de la communauté et représentation équitable | 147 551 | 0 | 147 551 |
| Gestion et coordination des camps | 46 964 | 0 | 46 964 |
| Autosuffisance et moyens d'existence | 775 596 | 544 128 | 1 319 724 |
| Sous-total | 1 168 201 | 696 257 | 1 864 458 |
| Solutions durables | | | |
| Stratégie de solutions durables | 70 170 | 0 | 70 170 |
| Retour volontaire | 110 170 | 0 | 110 170 |
| Réinstallation | 517 325 | 0 | 517 325 |
| Appui à l'intégration sur place | 60 170 | 0 | 60 170 |
| Sous-total | 757 834 | 0 | 757 834 |
| Logistique et appui aux opérations | | | |
| Chaîne d'approvisionnement et logistique | 411 769 | 483 310 | 895 079 |
| Gestion de programme, coordination et appui | 458 008 | 432 793 | 890 802 |
| Sous-total | 869 778 | 916 103 | 1 785 881 |
| Total | 5 930 808 | 5 541 561 | 11 472 369 |
| Budget 2011 | | | 11 635 000 |
| Budget 2009 révisé | | | |
| Budget annuel | | | 3 732 862 |
| Budget supplémentaire | | | 2 998 080 |
| TOTAL | | | 6 730 942 |